

LA MAISON DEPARTEMENTALE DE LA FILIERE BOIS DE L'AIN

Le projet de construction de la «Maison départementale de la filière bois de l'Ain» s'inscrit dans une démarche innovante à plusieurs titres. Dès l'origine, il s'est élaboré dans le cadre d'un partenariat varié et multiple, conduit par FIB 01 (Fédération Interprofessionnelle du Bois de l'Ain). De nombreux professionnels ont apporté leur contribution. Un circuit court, des matériaux performants, des techniques novatrices, une approche environnementale ainsi que ses objectifs de renforcement du Pôle de formation aux métiers du bois de Cormaranche-en-Bugey en font un projet remarquable. Sa réalisation se fait sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes d'Hauteville, avec le soutien du Conseil Général de l'Ain.

Le CAUE accompagne l'ensemble de la démarche. L'agence Mégard Architectes a été retenue pour la maîtrise d'œuvre. Les différents éléments du projet sont présentés selon leur représentation adéquate.

Le chantier a commencé en octobre 2012 et la livraison du bâtiment est prévue pour la fin de l'année 2013, cette exposition présente donc une forte actualité. Elle peut être prêtée dans son intégralité ou dissociée. Elle est co-produite par FIB 01 et le CAUE de l'Ain.

TITRES DES PANNEAUX

1. Circuit court
Une valeur ajoutée pour le patrimoine
2. Approche environnementale
Un projet exemplaire
3. Centre de ressources
Développement du Pôle bois de l'Ain
4. Démarche de conception
Une pensée préalable au projet
5. Partenariats
Le sens du projet : échanges, créativité et développement
6. Innovation
La première «Maison du Bois» construite en Rhône-Alpes



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Présentation : 6 panneaux verticaux de 85 x 200 cm, support PVC souple, couleur (ill. photos, carte, plans).
Linéaire : 4,50 m.

Accrochage : les panneaux, sous système roll'up sont autoportants. Aucun accrochage n'est nécessaire. Le montage est très facile.

Conditionnement : 6 sacoches légères, transportables en voiture.

PRECAUTIONS A PRENDRE

Pratique, le système déroulant est cependant fragile et doit être manipulé avec soin. Au décrochage, il faut bien tenir la toile et la guider dans l'enrouleur jusqu'au bout. Toute dégradation, même minime, pourra donner lieu à dédommagement.

CONDITIONS DE PRET

Prêt gratuit dans l'Ain, sinon forfait de 40€. Transport et assurance à la charge du preneur (valeur de l'exposition = 1 200€). Gardiennage souhaité.